



AGIR!

Le mot du Président

Le printemps arrive et si certains sont dans le rouge, nous sommes toujours dans le jaune.

Que dire ? Je ne prendrais pas position pour ou contre ce mouvement, ce n'est pas mon rôle en tant que Président d'une personne morale.

Tout ce que je peux dire, c'est qu'à être trop exigeant, on devient handicapant. Il faudra un jour ou l'autre lâcher du lest pour que les choses avancent et que notre société retrouve une sérénité.

Je peux vous conseiller ce que je fais, négocier pour gagner un peu d'argent, vos contrats d'assurances, de téléphonies mobiles, fixes et internet, quand ils arrivent à terme, vous aurez en principe satisfaction

Et aller voir ailleurs n'est pas interdit non plus, ça se fait facilement, votre nouveau contrat s'occupera de tout. Combien de fois ai-je changé, combien de fois ai-je menacé de partir et combien de fois m'a-t-on gardé en me faisant des offres ou un mois gratuit par ci et par là sans que j'ai à changer.

Alors n'hésitez pas, gilets jaunes ou pas, c'est possible

Sinon, notre association fêtera l'an prochain ses vingt ans. Au fil du temps, nous avons toujours été là, j'ai appris, j'ai « grandi » avec vous pour arriver où j'en suis et j'espère être encore là bien longtemps.

Je vous informe donc que nous avançons d'un mois notre assemblées générale, avec démission et réélection du bureau comme d'habitude.

Marinette abandonne son poste de trésorière au profit de Joceline, mais nous inversons les rôles. L'une passe Trésorière, l'autre devient Trésorière adjointe. Je ne remerciais jamais assez Marinette, elle qui est rentrée pour aider Monsieur Papillon, Président fondateur, elle a toujours su mener la barque, qui, et a suivi au fil des années, les Présidents, jusqu'à me « supporter ».

Souhaitons donc la bienvenue à Joceline dans ses nouvelles fonctions, je lui fais confiance, la connaissant depuis longtemps.

Nous avons toujours une équipe solide, j'invite les gens qui le souhaitent à nous rejoindre.

Je tiens également à remercier Valérie Meunier et Philippe Ribot, conseillers départementaux, qui une nouvelle fois, nous ont accordé une subvention.

Bon trimestre à tous

Le Président

Fabrice Houel

Dans ce numéro :

Dématérialisation services publics 2

Loi Elan suite 3

Papiers nécessaires pour les élections 3

Loi Elan, seuil de 30% 3

Application sound amplifier 3

Détente 4

Prochaines permanences des lundis de 9h à 11h au centre André Chamson à Alès :
Le 08/04/2019

Le 11/05/2019

Le 11/06/2019

Pas de permanences en Juillet Aout, au tél :
06 65 17 06 23

INFORMATION PRATIQUE

Si la dématérialisation des services publics, constitue un "*progrès*", il ne doit "*laisser personne de côté*", surtout pas les plus vulnérables, personnes âgées et détenus en tête, juge dans son rapport "*Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*" le Défenseur des droits Jacques Toubon, autorité indépendante notamment chargée de veiller au respect des droits et libertés par l'administration.

Insuffisances parfois inacceptables

Dans ce rapport présenté le 17 janvier 2019 et dont l'AFP s'est procuré copie, il s'appuie sur les milliers de réclamations reçues de la part des usagers pour étayer, de façon très détaillée, les insuffisances parfois "*inacceptables*" des administrations en ligne et le retard dans la mise en œuvre du plan gouvernemental qui prévoit le passage de l'intégralité des services publics sur internet à l'horizon 2022. Cet "*objectif ne sera pas atteint si l'ambition (...) se résume à pallier la disparition des services publics sur certains territoires et à privilégier une approche budgétaire*", tacle ainsi M. Toubon. A fortiori, souligne le rapport, si la transformation "*est mise en place à 'marche forcée', sans tenir compte des difficultés bien réelles d'une partie de la population*".

Les zones blanches

Il évoque par exemple la "*fracture numérique*" particulièrement évidente dans les 541 communes classées en "*zone blanche*" et donc dépourvues de toute connexion à internet, ce qui entraîne une "*rupture d'égalité*" et une "*entrave à l'accès aux services publics*" dans des zones par ailleurs enclavées. Le Défenseur des droits prend ainsi l'exemple d'un homme radié de Pôle emploi après deux rendez-vous manqués avec son conseiller. "*Or, Monsieur X. réside dans un secteur qualifié de 'zone blanche' et n'a jamais reçu à temps les mails de convocation et les SMS sur son téléphone portable.*"

AAH suspendue

De fait, dans un pays où l'on consacre 1H50 par mois aux démarches administratives, comment franchir le cap lorsqu'on n'a pas d'ordinateur (comme 19% des Français) ou d'accès à internet ? Un couple de personnes âgées en Guadeloupe, illustre le rapport, n'a ainsi jamais pu consulter la notification de suspension de son allocation aux adultes handicapés, et les deux seniors de 75 et 86 ans n'ont donc pas pu formuler de recours à temps. Parfois, les situations sont tout simplement kafkaïennes : comme pour ce demandeur de certificat d'immatriculation qui n'a jamais pu transmettre ses justificatifs car les pièces jointes étaient limitées à un volume d'1 Mo (méga-octet) tandis que ses documents en faisaient 1,2. Ou ce détenu à qui l'on demande une photo d'identité, omettant, peut-être, qu'il n'y a pas de cabine photographique en prison.

Plusieurs recommandations

Face aux dysfonctionnements décrits sur 71 pages, l'autorité indépendante émet plusieurs recommandations, dont la principale va à l'encontre du principe-même du tout numérique : conserver une alternative, pour qu'aucune démarche administrative ne soit accessible "*uniquement par voie dématérialisée*". Le Défenseur des droits réclame aussi une "*clause de protection*" permettant à l'utilisateur de ne pas être tenu pour "*responsable*" en cas de problème technique ou encore de repérer les personnes "*en difficulté avec le numérique*" grâce à des tests lors de la journée défense et citoyenneté.

Ne pas marginaliser les personnes handicapées

En particulier, il souligne l'importance de ne pas marginaliser davantage les sans-abris, les personnes handicapées, les étrangers, cette "*file invisible*" en ligne qui "*parvient encore moins qu'auparavant à accéder aux guichets*". Car, résume le rapport, "*un service public dématérialisé reste un service public avec tout ce que cela impose de contraintes*". File d'attente comprise.

Loi ELAN : Ascenseurs à R+3, une promesse bancalée ?

.Pour favoriser l'accessibilité des logements aux personnes handicapées, le gouvernement annonce en septembre 2018 que les ascenseurs seront désormais obligatoires à R+3 dans le neuf. Mais le décret en cours pourrait limiter l'impact de cette mesure.

La nouvelle était plutôt bonne, l'accessibilité allait enfin pouvoir prendre de la hauteur.

Dans un contexte plutôt agité puisque la loi ELAN prévoit que seuls 20% des logements construits dans le neuf doivent être accessibles, les 80 % restants étant « évolutifs », cette annonce avait eu le mérite de mettre un tout petit pansement sur la grogne des associations d'handicapés.

Mais alors que le décret est en cours de rédaction, des « fuites » laissent à penser que l'obligation d'ascenseur s'appliquerait aux seuls immeubles R+3 de 12 appartements et plus, limitant ainsi considérablement l'impact de la disposition. Pour les petits immeubles qui ne comportent, par exemple, que deux appartements par étage, pas d'obligation ? Or la réglementation actuelle qui impose l'ascenseur dès R+4 ne pose aucune condition de nombre ou de type d'appartement. Dans l'absolu, l'ascenseur est donc obligatoire dans un immeuble constitué de quatre studios superposés hébergeant quatre habitants. Pourquoi deux poids deux mesures ?

Le décret n'est pas encore finalisé, ce qui peut laisser entrevoir un petit espoir, mais je n'y crois pas trop.

Pièces d'identité à fournir lors des scrutins : le permis « rose » sera finalement accepté jusqu'en 2033

Le ministre de l'Intérieur, veut « rassurer » les maires : contrairement à ce qu'affirmait un texte officiel de novembre dernier, les électeurs pourront utiliser **leur permis de conduire rose** pour justifier de leur identité lors des prochains scrutins.

Retour sur les épisodes précédents : le 16 novembre dernier, le ministère de l'Intérieur publiait un arrêté modifiant notamment la liste des pièces « permettant de justifier de son identité au moment du vote ». Principaux changements induits par ce texte : pour justifier de leur identité, les électeurs ne pourraient plus présenter une carte d'identité ou un passeport périmés depuis plus de cinq ans ; la carte famille nombreuse et la carte du combattant sans photo ne seraient plus recevables ; et surtout, le permis de conduire utilisable devenait le permis « sécurisé et conforme au format Union européenne ». Aucune ambiguïté dans cette formule : le permis de conduire « sécurisé et conforme au format de Union européenne » est bien le nouveau permis, entré en vigueur en 2013, au format carte de crédit, en plastique. Autrement dit, l'arrêté disposait bien que le permis de conduire carton (rose) n'était plus recevable.

Les documents à présenter seront donc bien :

CNI et passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans (sauf, donc, de façon un peu exceptionnelle, si la personne est « aisément reconnaissable » sur la photo) ; permis de conduire (y compris permis rose) ; récépissé délivré aux personnes en situation de contrôle judiciaire ; et enfin l'un des huit documents suivants, devant obligatoirement être munis d'une photographie et en cours de validité : carte d'identité de parlementaire, carte d'identité d' élu local, carte Vitale, carte du combattant, carte d'invalidité ou mobilité-inclusion, carte d'identité de fonctionnaire, permis de chasser.

Bon à savoir, dans une commune de moins de 1000 habitants, vous pouvez toujours voter avec seulement votre carte d'électeur

Google dévoile une application qui retranscrit les sons en temps réel et une autre qui les amplifie

Google dévoile une application qui retranscrit les sons en temps réel et une autre qui les amplifie.

Google annonce la sortie de deux applications mobiles qui favorisent l'accessibilité des smartphones aux personnes sourdes et malentendantes. Baptisée Live Transcribe, la première permet de transcrire les sons en temps réel. L'application est destinée à la communication en *live* et n'enregistre les conversations. Live Transcribe comprend plus de 70 langues et dialectes.

Sound Amplifier, pour amplifier les sons

La deuxième application est baptisée Sound Amplifier. Comme son nom l'indique, elle permet d'amplifier les sons pour faciliter les conversations dans des environnements bruyants. Comme une sorte d'appareil auditif mobile.

Association Gardoise des Invalides et Handicapés

80 Avenue des Maladreries
30 100 ALES

Adresse mail :
agih30@outlook.f

Page Facebook :
https://
www.facebook.com/

Retrouvez nous sur
le site <http://agih10.wix.com/>

Permanences le 2^{ème} lundi du mois de 9h à 11h, salle, Espace André Chanson Bd Louis Blanc, 30100 ALES (sauf mois Juillet et Août), la permanence de Septembre a lieu au forum des Association

En dehors de ces permanences vous pouvez joindre :

Fabrice HOUEL : 06 65 17 06 23

Marinette Zweipfennig : 04 66 30 11 55

Jean Paul Masson : 06 76 54 39 90

SOLUTION TRIMESTRE PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	E	X	P	E	R	I	E	N	C	E
II	M	Y	S	T	E	R	I	E	U	X
III	E	L	Y	S	E	E	S		R	I
IV	R	O	C		N		E	L	I	T
V	I	P	H	I	G	E	N	I	E	
VI		H	E	L	A	S	S	E		T
VII	V	O	S		G	A	T	S	B	Y
VIII	I	N		F	E	U	E		I	P
IX	S	E	P	I	A		I	O	D	E
X	A	S	I	N	I	E	N	N	E	S

HORIZONTELEMENT

I. L'essentiel est d'y participer (deux mots). II. A été, à reculons. Les débuts à "bicyclette". Train. III. Terrain de sport en gymnase. Entrée dans le "stade". Comme certains centres. IV. Habits de danseuses. A celle de foot, on y apprend le foot. Au cœur du "lancer". V. Naissance d'"allure". L'attaquant du milieu. Ce travail-là n'est plus imposé. VI. A l'entendre, il a été sifflé. Paresseux comme lui, adieu l'entraînement !...Il faut savoir le doser. VII. Ils ont leur "Parc". Déesse qui aurait vachement aimé la pelouse du stade. VIII. Matière de médaille pour le meilleur. Elle applaudit son homme. Elle écrit encore sur le tableau. IX. Pelages sur le champ de courses. Crient haut et fort. X. Sigle de club. Départ d'"attaque". Enlever. XI. Virage de ski. Célèbre moto italienne. Un certain Institut. XII. En "athlétisme". Canne d'alpiniste. XIII. Epreuve complète d'athlète. Refus. XIV. On cherche toujours à le battre. Reçu. Le sport des scolaires du mercredi après-midi. XV. Le boxeur y passe avant de monter sur le ring. Essayée.

VERTICALEMENT

1. Il moule le corps de la gymnaste. 2. Il est "jeté" chez l'haltérophile. Plus confortable que le kart. 3. Un certain lycée. Ces "chêbecs"-là sont sûrs de couler. 4. Coin où tirer les buts. Service à ne pas rendre au tennis. 5. Personne de poids. Possessif. Une "côte" brisée dans la chute. 6. Etalon chinois. Sur terre. Certains travaux. Un bout du "harnais". 7. Geste défensif au foot. Lettres de "leader". 8. Equipement. Utiles pour se délester avant l'épreuve ! 9. Classement. On y est, en salle. Souffle coupé. 10. Pronom. Mieux vaut bien l'être. Chiffre du départ. 11. Elle amène à la compétition. 12. Déchet d'urine. Avec Décathlon, on l'a "à fond". En location. 13. Une "ère" un peu bousculée. Départ de "soleil" à la barre fixe. Une telle démonstration nous mène aux nues. 14. Dynamisme. Un peu de "natation". 15. Champ de courses anglais. Saisons pour pratiquer les sports nautiques. Un certain club de foot.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															